

Procédure

1. L'hébergeant doit venir à la mairie, sans rendez-vous
2. Préparer les justificatifs suivants (prévoir les originaux et leur photocopie)
 - Carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour en cours de validité
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Titre de propriété ou contrat de location, mentionnant la superficie du logement
 - Tout document permettant d'apprécier les ressources de l'hébergeant (derniers bulletins de salaire, derniers avis d'imposition, etc.)
 - Timbre fiscal de 30 euros
 - **En cas de demande pour un enfant mineur non accompagné par ses parents** : attestation du détenteur de l'autorité parentale, précisant l'objet et la durée du séjour, le nom de l'hébergeant, accompagnée d'une copie du livret de famille des parents et de leur pièce d'identité
3. Fournir l'état civil exact, l'adresse et le numéro du passeport de la personne hébergée
4. Remplir l'attestation d'accueil sur place. Un récépissé de dépôt de l'attestation d'accueil sera fourni en attendant la validation de la demande (délai de délivrance inférieur à 1 mois, l'absence de réponse équivalent à un refus).

Si la personne qui dépose le dossier n'est pas celle qui vient le récupérer, prévoir d'établir une procuration au moment du dépôt.

Des visites au domicile de l'hébergeant pourront avoir lieu afin de vérifier les conditions de logement.

La demande doit être formulée suffisamment à l'avance pour que l'attestation délivrée le soit dans un délai compatible à l'obtention du visa.

Service État civil

Hôtel de Ville, 8 rue Camille-Desmoulins,
94230 Cachan

01 49 69 69 69

etat-civil@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

8h15 à 12h - 13h30 à 17h15

Jeudi : 13h30 à 17h15

Permanence le jeudi de 17h15 à 19h et
le samedi de 8h45 à 12h30 pour :
légalisation de signature, demande
d'acte, attestation d'accueil



Caroline Carlier

4e adjointe

Services publics et modernisation de
l'action publique, personnel et dialogue
social, tranquillité publique

01 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr